



## loyers impayés gestion par agence.

Par **triska**, le **20/06/2011** à **20:10**

Bonjour, j'ai un appartement en location je l'ai quitté car trop petit quand la famille c est agrandie. L appartement est en gérance à ce jour je n'ai pas de réponse à mes appels. La locataire ne paie plus depuis 3 mois mais moi je paie les frais d agence, et bien évidemment le crédit. La locataire aurait déposée un dossier de sùrendettement. L'agence perçois les APL. Puis-je imposer à l agence de me verser au moins les APL? Puis je demander les documents de la procédure mise en place par l agence?

Puis je faire appel directement à un huissier sans passer par l'agence?

Y a t il d autre solutions ou une autre méthode? (avocats, juges de proximité...)

Merci.

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **20:23**

Relisez le contrat fait avec eux

Je ne comprends pas pourquoi vous ne vous déplacez pas

Par **triska**, le **20/06/2011** à **20:55**

quand je me déplace le directeur n ai jamais là... Et les rendez vous à chaque fois annulés! les conseillères ne sont au courant de rien je suis dans l impasse!!!!

Par **triska**, le **20/06/2011** à **20:59**

D ailleur aucun courrier de la part de l agence sur les trois mois d impayés!!!

Par **pierrot5455**, le **20/07/2011** à **17:27**

Bonjour,

Vous pouvez vous renseigner auprès de la chambre syndicale des propriétaires immobiliers (Ils ont un site [www.unpilorraine.com](http://www.unpilorraine.com) ou un mail où vous pouvez poser vos questions :

unpi.nancy@gmail.com). C'est une association qui défend le droit des propriétaires. Elle les conseille et les représente aussi lors de différentes commissions. Je suis moi même adhérent !